



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU
du conseil communautaire de la
Communauté de Communes

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Partie 2

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

242-2021 / OFFICE TOURISME INTERCOMMUNAL : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE; Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Laurent CALS; Jean Louis CLAUZEL; Thierry CLAVEL; Pascale COMTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Ghislaine DELPRAT; Pascale DUSSENTY; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Thierry FREDE; Martine FREEMAN; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHMIDT; Arielle SERIER – SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Robert CLERON (arrivé à 20h49); Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES; Philippe DE LORBEAU; Pierre FRAISSÉ; Alain MARY; Gérard PINEL; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

242-2021 / OFFICE TOURISME INTERCOMMUNAL : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Rapporteur : Martine MARECHAL

- Vu le Code du Tourisme et le Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC) qui stipulent que les budgets et les comptes de l'Office de Tourisme, délibérés par le Comité de Direction, sont soumis à l'approbation du Conseil Communautaire,
- Vu le vote des comptes administratifs 2020 par l'Office de Tourisme Intercommunal en séance du 24 mars 2021

OTI - Budget Principal – Compte administratif 2020

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
306 957.78	335 097.51	0	450.00
<i>Soit un résultat de clôture de</i>	<i>+28 139.73</i>		
<i>Report excédent N-1 de</i>	<i>+23 820.12</i>	<i>Report excédent N-1 de</i>	<i>+1 646.61</i>
RESULTAT EXCEDENT	+51 959.85 €	RESULTAT EXCEDENT	+2 096.61 €

OTI - Budget Annexe « Ventes et Services » - Compte Administratif 2020

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
33 996.53	25 753.91	5 479.65	7 791.88
<i>Soit un déficit de</i>	<i>- 8 242.62</i>		
<i>Report excédent N-1</i>	<i>+ 5 187.99</i>	<i>Report excédent N-1</i>	<i>+5 192.00</i>
RESULTAT DEFICIT	- 3 054.63 €	RESULTAT UN EXCEDENT DE	+ 7 504.23 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les comptes administratifs 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal : budget principal et budget annexe « ventes et services ».

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOUQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

243-2021 / OFFICE TOURISME INTERCOMMUNAL : BUDGETS 2021

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Pascale COMTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MALIGNON ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Charlotte TOUSSAINT ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Robert CLERON (arrivé à 20h49) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE ; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES ; Philippe DE LORBEAU ; Pierre FRAISSÉ ; Alain MARY ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

243-2021 / OFFICE TOURISME INTERCOMMUNAL : BUDGETS 2021

Rapporteur **MARTINE MARECHAL**

- Vu le vote des budgets 2021 par l'Office de Tourisme Intercommunal en séance du 24/3/2021

Rappelant que la subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021, s'élève à 259 000 euros (rappel 246 500 € en 2020) ;

Les budgets 2021 de l'Office de Tourisme Intercommunal sont présentés, ils se résument ainsi :

OTI - Budget Principal 2021

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	389 159.85	RECETTES	389 159.85
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	2 546.61	RECETTES	2 546.61

OTI - Budget Annexe « Ventes et Services » 2021 (exprimé HT)

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	39 269.11	RECETTES	39 269.11
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	15 059.76	RECETTES	15 059.76

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les budgets 2021 de l'Office de Tourisme Intercommunal

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

244-2021/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 31 (annexe)

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Pascale COMTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MALIGNON ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OUURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Charlotte TOUSSAINT ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Robert CLERON (arrivé à 20h49) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE ; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES ; Philippe DE LORBEAU ; Pierre FRAISSÉ ; Alain MARY ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

244-2021/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 31
(annexe)

Rapporteur *MARTINE MARECHAL*

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 17-2021 du 17 juin 2021 demande de subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal auprès Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

Le conseil départemental de la Haute-Garonne propose dans le cadre du règlement d'attribution des subventions pour les offices de tourisme classés, d'attribuer par convention annuelle une subvention de 12 000 euros à l'office de tourisme intercommunal.

Le versement de la subvention est conditionné à la signature d'une convention annuelle d'objectif fixant les engagements respectifs du Conseil Départemental, du Comité Départemental du Tourisme, de l'Office de Tourisme Intercommunal bénéficiaire de la subvention et de l'EPCI de rattachement.

Après avoir pris connaissance du projet de convention au titre de l'exercice 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de convention proposé.

AUTORISE le Président à signer la convention et tout avenant ou document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

245-2021/ EPIC - OFFICE TOURISME INTERCOMMUNAL : Rapport activité 2020 (annexe)

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Pascale COMTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MALIGNON ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Charlotte TOUSSAINT ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Robert CLERON (arrivé à 20h49) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE ; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES ; Philippe DE LORBEAU ; Pierre FRAISSÉ ; Alain MARY ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

245-2021/ EPIC - OFFICE TOURISME INTERCOMMUNAL : Rapport activité 2020 (annexe)

Rapporteur *MARTINE MARECHAL*

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de l'EPIC Office de tourisme intercommunal,
- Vu la délibération du 24 mars 2021 du comité directeur de l'Office de tourisme ;

Le rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal « aux sources du canal du midi » est présenté.

Après en avoir pris connaissance,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal « aux sources du canal du midi ».

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

246-2021/ CONVENTION AVEC L'ASA DE LA PLAINE DE REVEL – UTILISATION EAU D'IRRIGATION ZAE LA POMME

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Pascale COMTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MALIGNON ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Charlotte TOUSSAINT ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Robert CLERON (arrivé à 20h49) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE ; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES ; Philippe DE LORBEAU ; Pierre FRAISSÉ ; Alain MARY ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

246-2021/ CONVENTION AVEC L'ASA DE LA PLAINE DE REVEL – UTILISATION EAU D'IRRIGATION ZAE LA POMME

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu les statuts de la Communauté de Communes,
- Vu la délibération 09-2017 du 26 janvier 2017 approuvant le transfert des 4 zones économiques à la Communauté de Communes,
- Vu la convention d'utilisation d'eau d'irrigation avec l'ASA de la plaine de Revel,

Dans le cadre du transfert de la compétence des 4 zones économiques à la communauté de communes, le droit d'irrigation pour la borne située ZAE de la Pomme est poursuivi par la Communauté de Communes.

Après avoir pris connaissance du projet de convention

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention avec l'ASA d'irrigation de la plaine de Revel, pour l'utilisation de l'eau d'irrigation à la borne situé ZAE de la Pomme à Revel pour le compte de la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer cette convention avec l'ASA d'irrigation de la plaine de Revel ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

247-2021 /SEPS : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE REJET DANS LE RESEAU PLUVIAL COMMUNAL DE REVEL (annexe)

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Pascale COMTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MALIGNON ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Charlotte TOUSSAINT ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Robert CLERON (arrivé à 20h49) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE ; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES ; Philippe DE LORBEAU ; Pierre FRAISSÉ ; Alain MARY ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

**247-2021 /SEPS : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE REJET DANS LE RESEAU PLUVIAL
COMMUNAL DE REVEL (annexe)**

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la convention entre la Commune de Revel et l'entreprise SEPS du 7 septembre 2016 définissant les modalités de rejet des eaux pluviales provenant des parcelles section ZY N°105 et 106 dans le réseau public des eaux pluviales de la Commune,
- Vu la délibération n° 09/2017 du 26/01/2017 du Conseil Communautaire portant sur le transfert et la compétence des 4 zones économiques à la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois,
- Vu l'avenant N°1 en date du 22 mars 2018 à la convention du 7/9/2016,

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire. Le territoire intercommunal dispose de 4 zones d'activités économiques d'intérêt communautaire situées sur les communes de Blan, Sorèze, Saint Félix Lauragais et Revel. Ces zones d'activités accueillent des entreprises diversifiées, de l'artisanat à l'activité industrielle.

L'entreprise SEPS, située 18 avenue Marie Curie Zone Industrielle de la Pomme à Revel est une entreprise de services spécialisée dans la gestion et le recyclage des déchets industriels, avec une expertise spécifique sur les installations pétrolières et trois activités principales : la collecte et le traitement, la valorisation de déchets et le conseil.

L'Établissement a, par arrêté préfectoral du 27 mai 2016, été autorisé à exploiter une installation de traitement de déchets issus des interventions de nettoyage de cuves et des séparateurs d'hydrocarbures et qui règlemente l'activité de traitement de terres polluées aux hydrocarbures sur le site de Revel.

Considérant que l'Établissement soumis au régime ICPE rejette dans le réseau public des eaux pluviales après traitement, une convention de rejet dans le réseau pluvial communal a été établie entre la Commune de Revel et l'entreprise SEPS le 7 septembre 2016.

Suite au transfert de la gestion et l'aménagement de la zone d'activité économique de la Pomme de la Commune de Revel à la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, un premier avenant à la convention initiale ayant pour objet la substitution des parties a été signé le 22 mars 2018.

Arrivant au terme de la durée de la convention initiale (5 ans) le 7 septembre 2021, et conformément à l'article 11 Durée, l'entreprise SEPS saisit par mail du 8 juin 2021 la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois pour une demande de renouvellement de la convention de rejet dans le réseau pluvial.

Afin de prolonger le contrôle et la surveillance des rejets de l'entreprise SEPS dans le réseau pluvial de la zone d'activité économique La Pomme et après avoir pris connaissance de l'avenant N°2.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant N°2 ayant pour objet le renouvellement de la convention de rejet dans le réseau pluvial de la zone d'activité économique La Pomme pour cinq (5) ans à compter de la signature du dit avenant.

AUTORISE le Président à signer l'avenant N°2 ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

248-2021/ ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : avenant N°2

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Pascale COMTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MALIGNON ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Charlotte TOUSSAINT ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Robert CLERON (arrivé à 20h49) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE ; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES ; Philippe DE LORBEAU ; Pierre FRAISSÉ ; Alain MARY ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

248-2021/ ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : avenant N°2

Rapporteur : Michel FERRET

- Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret N°2016-360- du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics en vigueur à la date du lancement de la consultation ;
- Vu la délibération N°68-2017 du 11 avril 2017 prescrivant l'élaboration du PLUi,
- Vu la délibération N°68-2017 du 11 avril 2017 autorisant le Président à lancer les consultations afin de retenir les organismes chargés de l'élaboration de ce document et à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du PLUi,
- Vu la délibération N°110-2018 en date du 12 juillet 2018 autorisant le Président à signer le marché public pour l'élaboration du PLUi,
- Vu la délibération N°138-2020 du 26 novembre 2020 autorisant le Président à signer l'avenant N°1 au marché public pour l'élaboration du PLUi, pour l'ajout de réunions supplémentaires,

Considérant la nécessité d'adapter le marché aux évolutions règlementaires et politique du projet d'élaboration du PLUi :

1) ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SUPPLEMENTAIRES

a. ESTIMATION DU BESOIN DEFINITIF

Le marché initial prévoyait une estimation prévisionnelle du nombre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en estimant le besoin à 37 OAP sectorielles (sans précision de taille) + 1 OAP thématique.

➤ *Concernant les OAP sectorielles :*

Chaque zone A Urbaniser (AU) du PLUi doit obligatoirement comporter une OAP sectorielle (schéma de principe d'aménagement de la zone), qu'il convient donc d'élaborer. Le nombre d'OAP dépend ainsi du nombre de zone AU dans le PLUi et ne peut se calculer précisément qu'après le travail sur le zonage. Par conséquent, suite à la version 3 du zonage de mai/juin 2021 sur chaque commune, il est ressorti un nombre de 61 zones AU, nécessitant donc l'élaboration de 61 OAP sectorielles : Soit 24 OAP sectorielles de plus que ne le prévoit le marché initial, sur de petits secteurs AU.

➤ *Concernant les OAP thématiques :*

Suite au travail de réflexion du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), il est apparu la nécessité de réaliser une OAP supplémentaire « Mobilités » qui n'était pas prévue dans le marché initial : Soit 1 OAP thématique de plus que ne le prévoit le marché initial

b. DEFINITION DU COUT FORFAITAIRE PAR OAP SUPPLEMENTAIRE

Le marché initial ne prévoit pas de montant forfaitaire par type d'OAP. Afin de pouvoir chiffrer le coût d'une OAP supplémentaire selon son type de complexité, l'Avenant N°2 apporte au marché les précisions suivantes : 3 types d'OAP peuvent être réalisées par le bureau d'études selon leur type de complexité, pour un montant de 6 500 € HT pour 24 OAP sectorielles « light » supplémentaires et 1 OAP thématique supplémentaire .

2) REUNIONS SUPPLEMENTAIRES

Le marché prévoit le coût unitaire d'une réunion supplémentaire en présence de 750€ HT par réunion. La mission du prestataire nécessite la tenue de réunions supplémentaires qui n'ont pas été prévues dans le cadre du marché initial pour les motifs suivants :

- L'élaboration d'un Projet de Territoire par la Communauté de Communes en 2021 nécessite une mise en relation étroite avec le projet de PLUi : une réflexion particulière doit donc être menée concernant la stratégie d'aménagement communautaire afin de la traduire dans le PLUi
- Le marché initial prévoit des réunions à l'échelle communale mais pas suffisamment à l'échelle intercommunale, au regard des compétences de la Communauté de Communes impliquant l'urbanisme : développement économique, développement touristique, secteur d'Aménagement de Saint Ferréol, etc.

4 réunions supplémentaires à l'échelle communautaire en présentiel (non prévues dans le marché initial) sont donc à intégrer via l'Avenant N°2 : Commission « développement économique » spéciale PLUi du 1^{er} juin 2021 /Commission Aménagement du Territoire spéciale « Mobilités » du 10 Juin 2021/Commission Tourisme spéciale PLUi du 15 Juin 2021 /Commission Aménagement du Territoire sur Saint Ferréol du 9 Juin 2021 .Pour un montant de : 4x 750 € soit 3 000 € HT

3) MONTANT TOTAL DE L'AVENANT N°2

	CITADIA	EVEN	TOTAL
24 OAP sectorielles	3600	2400	
1 OAP thématique mobilités	300	200	
4 Réunions supplémentaires	3000	/	
TOTAL	6 900	2 600	9 500

Considérant donc la nécessité de conclure un avenant N°2 au marché pour prendre en compte ces modifications :

- Montant du marché public - après avenant n°1- :

Tranche Ferme du marché (Elaboration du PLUi) = 279 685 € HT + montant de l'Avenant N°1 (4 500 € HT) = 284 185 € HT

Tranche Optionnelle 1 (concertation habitants) = 18 400 € HT

Tranche Optionnelle 2 (carte fiscale) = 5 850 € HT

TOTAL HT = 308 435 € HT

- Montant de l'Avenant N°2 à ajouter : 9 500 € HT (+ 3,34%)

- Nouveau montant du marché public -après avenant n°2 - :

Tranche Ferme (Elaboration du PLUi) + avenant n°1 = 284 185€ HT + Montant de l'avenant N°2
(9 500 € HT) = **293 685 € HT**

Tranche Optionnelle 1 (concertation habitants) = 18 400 € HT

Tranche Optionnelle 2 (carte fiscale) = 5 850 € HT

➔ TOTAL HT = 317 935 € HT (381 522 € TTC)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant N°2 tel que présenté au marché visant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'un montant de 9 500 € HT.

APPROUVE le nouveau montant du marché s'élevant à la somme de 317 935 euros hors taxes soit 381 522 euros toutes taxes comprises.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché public pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'un montant de 9 500 euros hors taxes et tout document afférant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

249-2021/ VOIRIE : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Pascale COMTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MALIGNON ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Charlotte TOUSSAINT ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Robert CLERON (arrivé à 20h49) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE ; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES ; Philippe DE LORBEAU ; Pierre FRAISSÉ ; Alain MARY ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

249-2021/ VOIRIE : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu les statuts de la communauté de communes,

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE

Il est rappelé que pour le département de la Haute –Garonne les demandes et notification de subventions sont intégrées dans le programme « pool routier 2019-2021 » (cf délibération 129-2018 du 6 septembre 2018).

DEPARTEMENT DU TARN

Il convient de préciser les modalités d'attributions des subventions pour les travaux de voirie par le Département du Tarn et solliciter Les subventions qui sont attribuées par canton.

CANTON DE LA MONTAGNE NOIRE (7 communes) : ARFONS, BELLESERRE, CAHUZAC, DURFORT, LES CAMMAZES, SAINT-AMANCET et SOREZE.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention d'un montant de **25 457 €** auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL, pour la réalisation de travaux de voiries pour l'exercice 2021.

⇒ *Il est précisé que la Commune de SOREZE n'est pas éligible à ce programme FAVIL (travaux de voirie pour les communes de moins de 2 000 habitants)*

CANTON DU PASTEL (5 communes) : BLAN, GARREVAQUES, LEMPAUT, PALLEVILLE et POUDIS.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention d'un montant de **32 163 €** auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL, pour la réalisation de travaux de voirie au titre de l'exercice 2021 (tableau transmis par le CD 81 en annexe)

CANTON LAVAUROCOCAGNE (2 communes) : MONTGEY et PUECHOURSI.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention d'un montant de **9 092 €** auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL, pour la réalisation de travaux de voirie au titre de l'exercice 2021

Les subventions sollicitées pour les travaux de voirie sont ainsi réparties :

- CANTON DE LA MONTAGNE NOIRE : Subvention d'un montant de **25 457 €**
- CANTON DU PASTEL : Subvention d'un montant de **32 163 €**
- CANTON LAVAUROCOCAGNE : Subvention d'un montant de **9 092 €**

Soit Total département du Tarn = 66 712 euros

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Il convient de préciser les modalités d'attributions des subventions pour les travaux de voirie par le département de l'Aude et de solliciter ces subventions pour les travaux de voirie à réaliser en 2022 pour la commune LES BRUNELS. Le département de l'AUDE pourrait participer au financement des travaux de voirie, le taux des subventions s'élève actuellement à 30% pour un montant maximum de subvention de 15 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président à solliciter le Conseil Départemental du Tarn au titre de l'exercice 2021 selon les modalités précisées et le conseil départemental de l'Aude au titre de l'exercice 2022 selon les modalités précisées.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

250-2021 / VOIRIE : ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019-2021 – SIGNATURE AVENANT

Le 28 juin 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 14 juin 2021, s'est réuni dans la salle de la Jalabertie, commune de Saint-Félix Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (46): Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Jean Louis CLAUZEL ; Thierry CLAVEL ; Pascale COMTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE ; Martine FREEMAN ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; Philippe LASMAN ; François LUCÉNA ; Alain MALIGNON ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Charlotte TOUSSAINT ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Robert CLERON (arrivé à 20h49) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée à 21h04).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Bernard BOYER conseiller suppléant de Christiane PALOSSE.

PROCURATIONS (5) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE ; Vincent JONQUIERES a donné procuration à Alain ITIER ; Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET.

ABSENTS EXCUSES (6) : Caroline COMBES ; Philippe DE LORBEAU ; Pierre FRAISSÉ ; Alain MARY ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 47

Votants : 52

250-2021 / VOIRIE : ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019-2021 – SIGNATURE AVENANT

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- Vu la délibération 50-2016 du 23 juin 2016 portant modification des statuts et compétence « création, entretien et gestion de la voirie »,
- Vu la délibération n° 78 –2017du 1^{er} juin 2017 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences transférées au 1^{er} janvier 2017,
- Vu la délibération n°153-2017 du 12 décembre 2017 apportant des précisions à la définition de l'intérêt communautaire,
- Vu la délibération n° 156-2018 du 16 octobre 2018 approuvant la convention relative au pour la période 2019- 2021, instituant une commission chargée d'émettre un avis consultatif sur l'analyse des offres et autorisant le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises,
- Vu la délibération de la commune de Revel en date du 3 décembre 2018, approuvant la même convention,
- Vu les statuts de la communauté de communes,
- Vu le procès-verbal du 1^{er} avril 2019 de la commission formulant un avis consultatif sur l'analyse des offres,
- Vu la délibération n° 46-2019, en date du 11 avril 2019, attribuant le marché public
- Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Revel en date du 18 avril 2019, approuvant le choix de l'attributaire du marché,

Par délibération en date du 16 octobre 2018, la Communauté de communes a constitué avec la Commune de Revel un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage pour les années 2019 – 2020 – 2021.

L'accord cadre à bons de commande a été conclu avec la société COLAS SUD OUEST, dénommée COLAS France depuis le 31 décembre 2020, située ZI La Pomme, Codarman, 31250 Revel, après délibérations du conseil communautaire en date du 11 avril 2019, et du conseil municipal de Revel en date du 18 avril 2019, pour un montant minimum de 1 500 000 € HT et un montant maximum sur trois ans de 4 500 000 € HT. Ce marché est conclu à prix unitaires.

Le Président de la Communauté de Communes, en tant que coordonnateur du groupement, est chargé de signer les éventuels avenants à l'accord-cadre, après autorisation de l'assemblée délibérante de chaque membre du groupement.

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que compte tenu de l'importance du trafic Poids Lourds, les travaux de réfection de voirie de la rue Louis Gay Lussac à Revel (voie relevant de la compétence intercommunale), nécessitent l'utilisation d'une technique non prévue initialement dans l'accord cadre des travaux de voirie. Un prix nouveau au bordereau des prix unitaires du marché doit être ajouté par voie d'avenant, à cet effet : la couche de base en Optibase, pour un prix unitaire de 86.50€HT, soit 103.80€TTC par tonne, comprenant la grave bitume 0/14 de classe 4' pour la réalisation de la couche de base de la chaussée.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur l'accord-cadre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président à signer l'avenant sus mentionné à l'accord-cadre et tous documents afférant.

Ainsi délibéré, le 28 juin 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET

